

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le prix de la conférence est de 350 € TTC.
- Le forfait comprend la participation à la conférence, les pauses-café, le déjeuner, la documentation et les actes du colloque.
- Règlement à effectuer par chèque à l'ordre du Centre Français de Droit Comparé.
- Les annulations doivent nous être communiquées par écrit.
- Annulation reçue 15 jours avant la conférence : les frais seront remboursés.
- Annulation reçue moins de 15 jours avant la conférence : les frais d'inscription seront dus en totalité.
- Les participants pourront se faire remplacer.
- Pour tout renseignement complémentaire :
Aliette VOINNESSON - Fax 01 44 39 86 28 - cfdc@legiscompare.com
- Colloque validé au titre de la formation continue des avocats (EFB)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom _____ Prénom _____
Fonction _____ Service _____
Entreprise ou organisme _____
Rue _____
Code Postal _____ Ville _____
Téléphone _____ Fax _____ E-Mail _____

FORFAIT DE PARTICIPATION

- Je joins un chèque à l'ordre du CFDC (La facture justificative me sera adressée par retour).
 Je réglerai à réception de la facture.

Signature _____

Moyens d'accès

Métro : ligne 10 (Javel-André-Citroën) - ligne 8 (Balard)
Bus : lignes 42 (Rond-Point Saint Charles), 62 (Convention Saint Charles), 88 (Cauchy)
Parking : Citroën Cévennes

PUBLICATION

Les conférences et interventions feront l'objet d'une publication postérieure au colloque

Prière de retourner ce formulaire à

Centre Français de Droit Comparé - 28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris

Pour faciliter votre inscription

Télécopie au 01 44 39 86 28 ou e-mail : cfdc@legiscompare.com

LES EXPERTS

Auxiliaires ou substituts du juge ?

Après avoir étudié les médiateurs et les arbitres internationaux au cours de colloques ayant fait l'objet de publications, le Centre Français de Droit Comparé s'intéresse à présent aux experts, acteurs souvent essentiels - dans le processus de règlement de différends aux facettes multiples - mais dont les profils d'intervention infiniment divers rendent malaisée l'appréhension.

Le recours à l'expert apparaît en effet sous des formes variables selon le régime juridique ou le type d'instance concerné ; aussi est-il opportun de multiplier puis de confronter les observations concrètes, enrichies par le regard comparatif de spécialistes étrangers reconnus pour tenter de dégager un ensemble de traits communs et des enseignements utiles tant pour le justiciable que le praticien.

Le poids grandissant de l'expertise, dans un monde d'échanges permanents où la technicité occupe souvent une place prépondérante dans les différends, donne toute son actualité à ce thème auquel la Chambre de Commerce Internationale consacre un chantier depuis plusieurs années. Ce programme, ambitieux, contribuera à faire ressortir certaines spécificités mal connues, à rendre moins distants ces experts que l'on rencontre dans le contentieux commercial et à déboucher sur des recommandations pratiques. Ainsi, le Centre continue de s'intéresser aux hommes qui incarnent quotidiennement les institutions et les structures qui se trouvent au cœur de la vie des affaires.

Coordonnateur :

Philippe SARRAILHÉ, associé, cabinet White & Case, Paris

vendredi 5 décembre 2008

**Ministère de la Justice, Site Michelet, Grand Amphithéâtre,
14, rue des Cévennes, 75015 Paris**



matin

8h15 Accueil des participants

8h45 Ouverture du colloque, **Jacques Robert**, président du Centre français de droit comparé

9h00 Rapport Introductif : La diversité des experts et leurs traits communs, **Philippe Sarrailhé**, associé, cabinet White & Case, Paris

9h30 Tentative d'approche philosophique, linguistique et sociologique des experts, **Didier Lamèthe**, secrétaire général du Centre français de droit comparé

L'EXPERT CONFRONTÉ À DIFFÉRENTS RÉGIMES

Quelques aspects fondamentaux

9h40 Choix, qualification et missions, indépendance et récusation d'expert, **Daniel Tricot**, agrégé des facultés de droit, Président honoraire de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

10h10 Les modes d'expression de l'expert, **Jean-Paul Beraudo**, vice-président de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, conseiller honoraire à la Cour de cassation

10h30 Pause

10h45 Les possibilités de contestation des conclusions de l'expert : la contestation judiciaire ou arbitrale, la contre-expertise..., **Hervé Croze**, agrégé des Facultés de droit, avocat, Requet Chabanel, Lyon

Approche comparative

11h05 Royaume-Uni et Commonwealth, « Pratique des avis et témoignages d'experts choisis par les parties ; les éventuelles contradictions de leurs avis ; leur interrogatoire devant le Tribunal », **Derek Elliott**, avocat aux Barreaux de Paris et de Londres

11h25 États-Unis, **John Willems**, associé, White & Case, Paris

11h45 Allemagne, **Peter Klappich**, associé, Oppenhoff, Cologne

12h05 Débats sur les thèmes du matin

12h30 Déjeuner

après-midi



14h00 Suisse, **Bernard Lachenal**, associé, Pestalozzi Lachenal & Patry, Genève

14h20 Japon, **Fabrice Marchisio**, associé, Cotty Vivant, Paris et **Ayano Kanesuka**, avocat, Cotty Vivant, Tokyo

14h40 Chine, **Jiang Lin**, doctorante à l'Université de Paris II, Secrétaire général de l'Association des Juristes et des Economistes Chinois en France

L'EXPERT CONFRONTÉ À DIFFÉRENTES INSTANCES

15h00 Experts et projets industriels internationaux, **François Vermeille**, associé, PMG Ingénieurs-Economistes-Conseils, Lausanne

15h20 Expert et arbitrage commercial international, **José Rosell**, associé, Hughes Hubbard & Reed, Paris

15h40 Le cas particulier de l'expert en construction, **Geoffrey Smith**, associé, PS Consulting, Paris

16h00 Expert et arbitrage CIRDI, **Christophe Seraglini**, Professeur agrégé, Université de Paris 11 Sceaux, Counsel, White & Case, Paris

17h20 Débats sur les thèmes de l'après midi

17h50 Rapport de Synthèse, **Eric Loquin**, Professeur à l'Université de Bourgogne, Directeur du CREDIMI, Dijon